

ATTESTATION DE SUPERFICIE DU LOT N°48

(Calculée suivant la loi "Carrez", en application de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, issu de la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et conformément aux prescriptions du décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété)

LOT	Bât.	Esc.	Etage	Désignation	Superficies privatives en m ²	Autres superficies en m ²		
						Lot < à 8 m ²	Parties à hauteur < 1,80m	Balcon Terrasse Jardin
48	-	C	4 ^o étage	Logement : Chambre Débarras	8,90		2,90 2,40	
Total du lot :					8,90	-	5,30	-
Autre lot n'entrant pas dans le cadre de la loi du 18 décembre 1996								

Superficie habitable du lot : non habitable (superficie inférieure à 9 m²)

Article R 111-2 du Code de la Construction et de l'Habitat

"La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R* 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre."

Description du lot conforme au relevé effectué en novembre 2016.

Lot identifié suivant la désignation portée sur la copie d'un "commandement de payer valant saisie immobilière" fournie par le requérant, savoir :

"LOT N°48 :

Représenté par un PETIT LOGEMENT au quatrième étage, escalier C, comprenant : une chambre et une cuisine (numéro 48) du plan annexé au règlement de copropriété.
Et les 6/1.025èmes des parties communes générales."

Nota: Les lots de copropriété anciennes inférieurs à 9 m² ou à 20 m³, sans équipements : EDF, kitchenette avec aération, lavabo, douche, WC intérieur ou commun à l'étage, ne peuvent être loués ou vendus à usage d'habitation.

(Dispositions non exhaustives, pour information consulter la loi SRU du 13 décembre 2000 et le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002.)

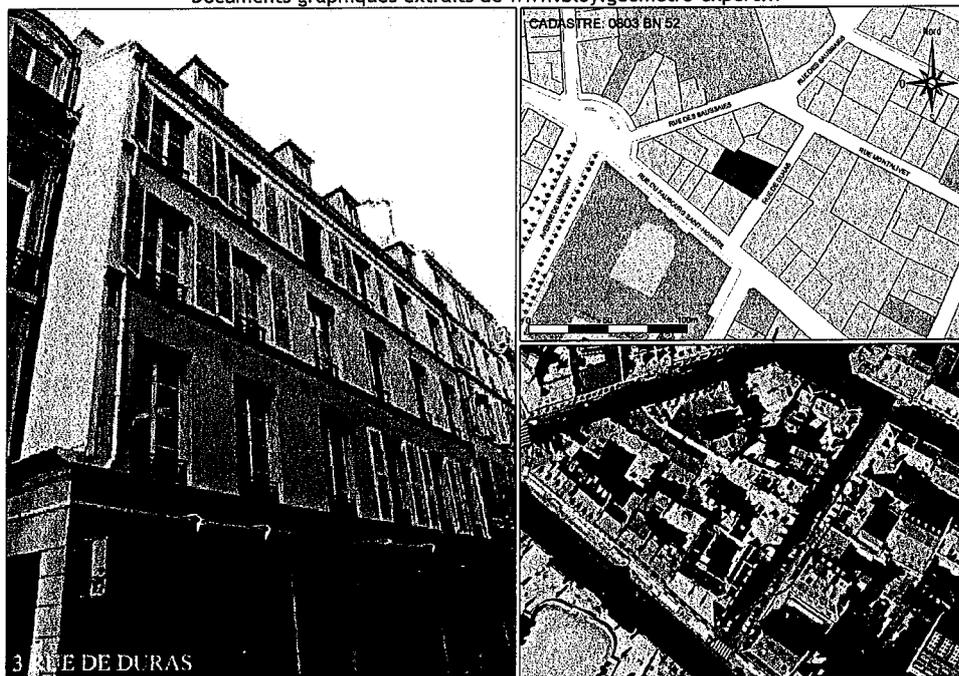
CABINET
PIERRE BLOY
SELAS DE GEOMETRES - EXPERTS
21 23 rue de l'Amiral Roussin
75015 PARIS

IMMEUBLE SIS A PARIS 8°

3/5, RUE DE DURAS

PLAN D'UN LOGEMENT

Documents graphiques extraits de www.bloy.geometre-expert.fr



CABINET
PIERRE BLOY



SELES DE GEOMETRES-EXPERTS

DOSSIER N° 2016CC349C

NOVEMBRE 2016

EHELLE : 1/100

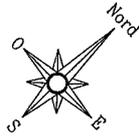
IND 1 :

IND 2 :

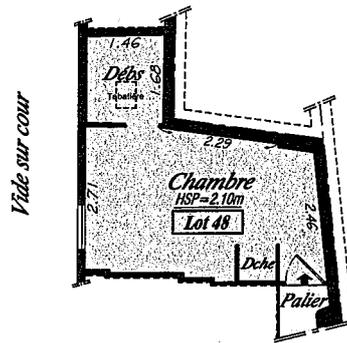
21/23, RUE DE L'AMIRAL ROUSSIN 75015 PARIS - TEL : 01.44.38.00.00. - FAX : 01.44.38.00.20. - E-MAIL : CABINET@BLOY.GEOMETRE-EXPERT.FR

4° ETAGE

Escalier C



www.bloy-geometre-expert.fr / PLAN2016CC349C.dwg



Côté rue de Duras